

Motion du 19 novembre 2013 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Denis Menoud et Eric Bertinat: «Versement des 120 millions à la CAP: la part de vérité».

(retirée par ses auteurs lors
de la séance du 22 janvier 2014)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les difficultés pour la CAP de placer les montants qu'elle doit recevoir de la Ville de Genève, des communes et des Services industriels de Genève (SIG);
- la loi 11171, concernant la constitution de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP);
- les bons rendements des caisses de pension et de la CAP en 2013, susceptibles de modifier les montants;
- le communiqué de presse de la Confédération suisse, relatif au report de certaines dispositions de la loi sur la prévoyance professionnelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec la CAP le versement des 120 millions de francs en six annuités.